

GAEC BOURG GAILLARD

Projet de déconnexion d'un plan d'eau d'irrigation

Commune de SAINT-GERMIER (79)

Note écologique

Visites des 16 - 29 mai et 21 octobre 2019 - 12 novembre 2020



Table des matières

1.	PRESENTATION DU SITE	3
1.1.	Le contexte géographique	3
1.2.	Aspect administratif : les recensements et protections au titre du milieu naturel	4
2.	LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS	5
2.1.	La flore et les habitats	5
2.2.	La faune	6
3.	LES HABITATS ET LA FLORE	8
3.1.	Approche de la valeur patrimoniale des habitats	8
3.2.	Les habitats et la flore du secteur d'étude	9
4.	LA FAUNE	14
4.1.	Approche de la valeur patrimoniale des espèces animales	14
4.2.	Résultats des investigations	14
4.2.1.	<i>Les insectes</i>	14
4.2.2.	<i>Les poissons</i>	17
4.2.3.	<i>Les amphibiens</i>	17
4.2.4.	<i>Les reptiles</i>	18
4.2.5.	<i>Les oiseaux</i>	18
4.2.6.	<i>Les mammifères</i>	20
5.	CONCLUSION	23
5.1.	Zones humides	23
5.2.	Aspect fonctionnel	24
5.3.	Conclusion	24

Liste des figures

<i>FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET</i>	3
<i>FIGURE 2 : ASPECT ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE</i>	4
<i>FIGURE 3 : CARTE DES HABITATS</i>	13
<i>FIGURE 4 : CARTE DE LA FAUNE ET DES HABITATS D'ESPECES</i>	22
<i>FIGURE 5 : CARTE DES ZONES HUMIDES (CRITERE FLORE HABITATS)</i>	23

Liste des tableaux

<i>TABLEAU 1 : DATES DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN</i>	5
<i>TABLEAU 2 : VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS</i>	8
<i>TABLEAU 3 : LES HABITATS DU SECTEUR D'ETUDE</i>	10
<i>TABLEAU 4 : VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES</i>	14
<i>TABLEAU 5 : LISTE DES INSECTES</i>	15
<i>TABLEAU 6 : LISTE DES AMPHIBIENS</i>	17
<i>TABLEAU 7 : LISTE DES REPTILES</i>	18
<i>TABLEAU 8 : LISTE DES OISEAUX</i>	19
<i>TABLEAU 9 : LISTE DES MAMMIFERES</i>	20
<i>TABLEAU 10: PHASAGE DE LA COUPE DES ARBRES ET DEBROUSSAILLAGE</i>	24

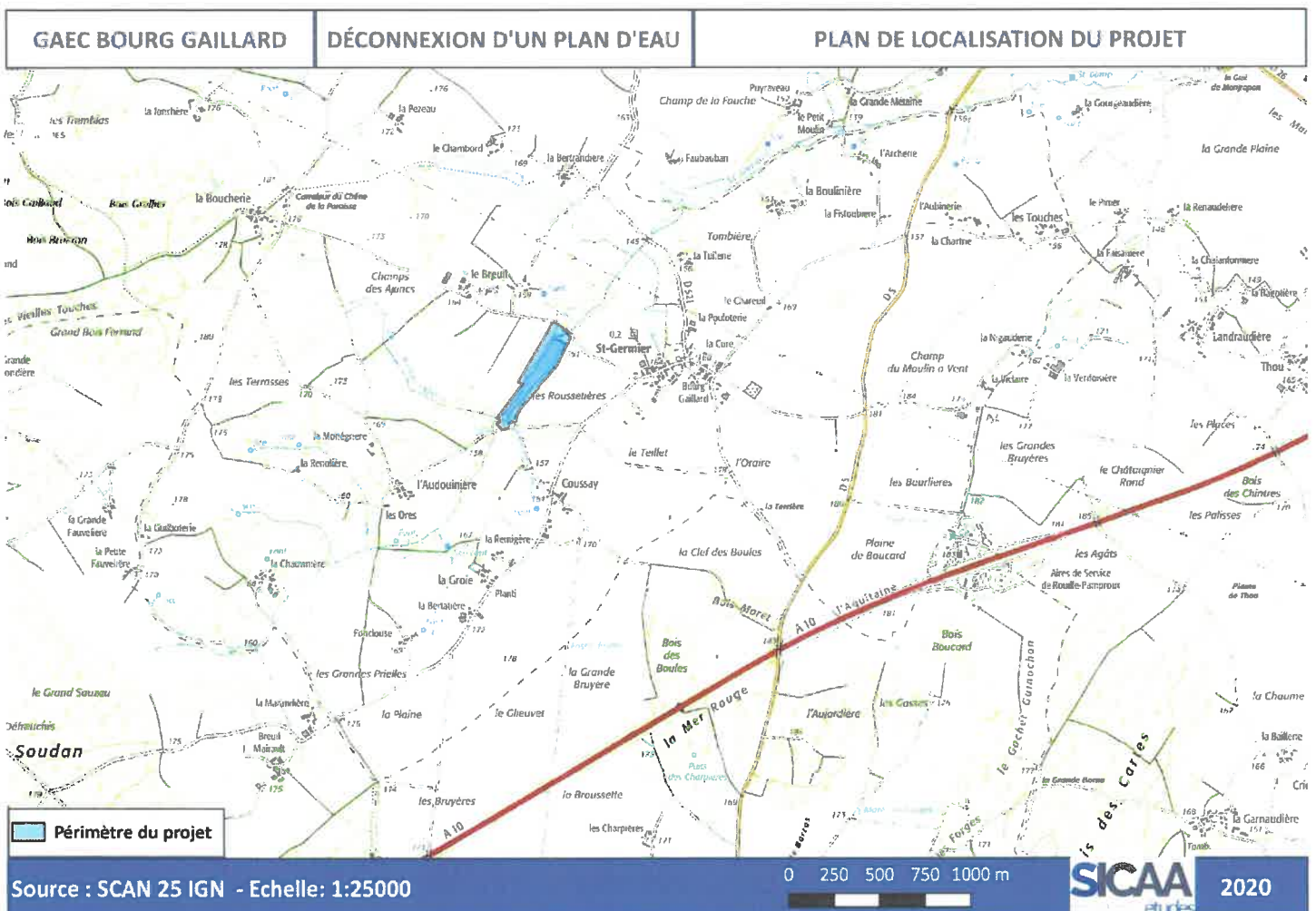
1. PRESENTATION DU SITE

1.1. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le plan d'eau d'irrigation du GAEC Bourg Gaillard se localise au lieu-dit « Les Roussetières », 600 m à l'ouest du bourg de Saint-Germier, commune du département des Deux-Sèvres, limitrophe au département de la Vienne.

Il intercepte le ruisseau *Le St-Germier* dans son cours amont (*La Chaussée* dans le département de la Vienne), affluent de *la Vonne*.

Figure 1 : Localisation du projet



1.2. ASPECT ADMINISTRATIF : LES RECENSEMENTS ET PROTECTIONS AU TITRE DU MILIEU NATUREL

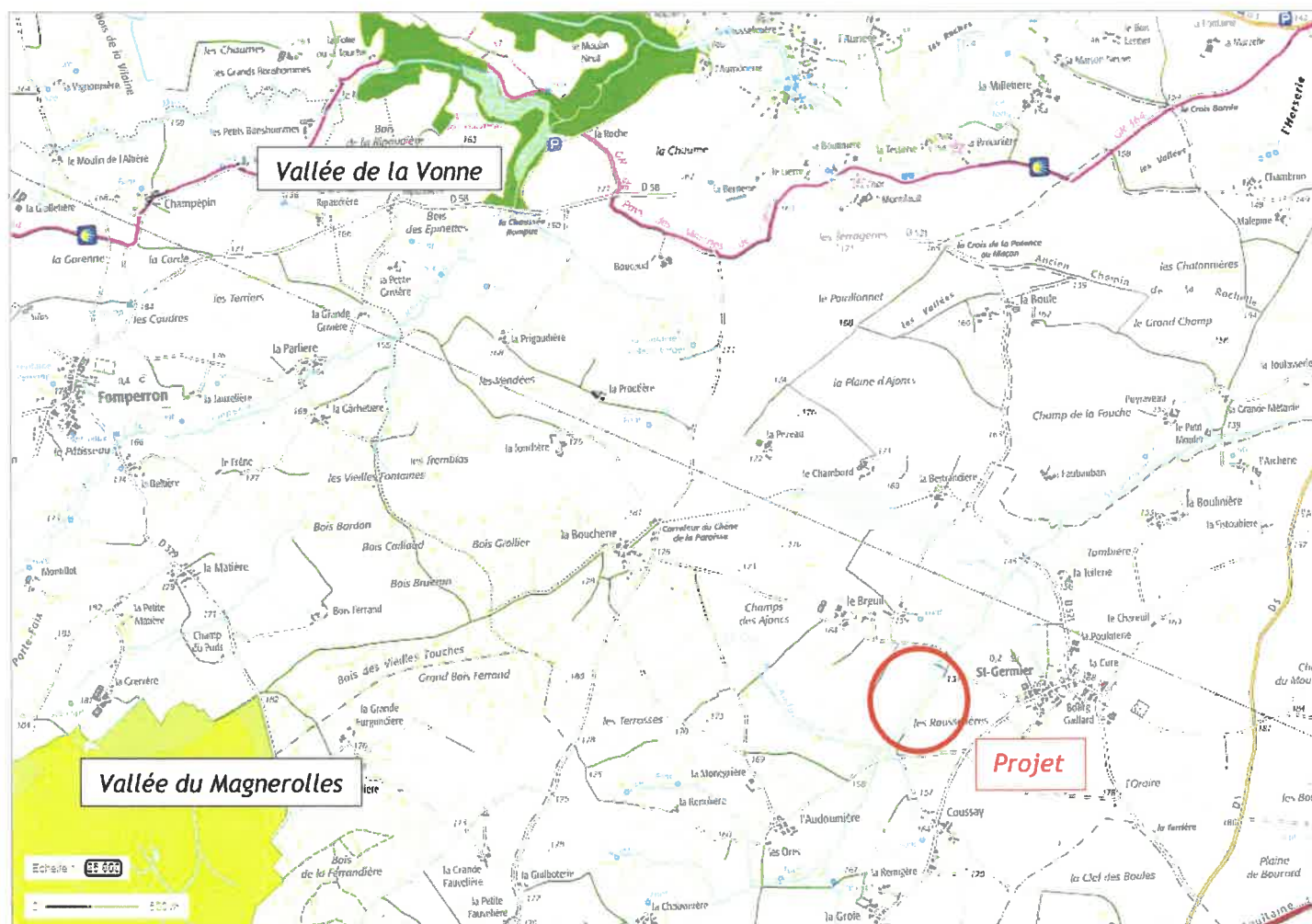
Le plan d'eau d'irrigation, ne se trouve inclus dans aucun périmètre de recensement et de protection administrative au titre du milieu naturel.

Le contexte écologique du secteur d'étude, concerne, en termes de zonages réglementaires et d'inventaire, dans un rayon de 4 km :

- **la vallée du Magnerolles**, localisée 3,3 km à l'ouest-sud-ouest du site. *Le Magnerolles* est un affluent de la *Sèvre Niortaise* et n'appartient pas au même bassin versant hydrographique que *Le St-Germier*. Cette vallée est classée en site Natura 2000 - Directive Habitats - FR5400444 et recensée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II -540120131 ;
- **la vallée de la Vonne**, localisée 3,3 km au nord-ouest du site. Sa partie amont est recensée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I - 540006862. Ce recensement se localise en amont de la confluence du ruisseau de La Chaussée avec la Vonne.

Note : Aucune protection ou recensement au titre du milieu naturel n'est référencée sur le réseau hydrographique à l'aval du plan d'eau.

Figure 2 : Aspect administratif et réglementaire



2. LA METHODOLOGIE DES INVENTAIRES FAUNE, FLORE, HABITATS

Les investigations de terrain ont été précédées par une phase d'étude bibliographique.

La collecte de données comprend notamment le bilan des zonages réglementaires (Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) et des périmètres de recensements relatifs au milieu naturel (ZNIEFF, ZICO...).

Tableau 1 : Dates des investigations de terrain

Dates	16 mai 2019	29 mai 2019	21 octobre 2019	12 novembre 2020
Conditions climatiques	Soleil puis voilé - 14°C	Soleil - 19°C	Eclaircies - 15°C	Couvert - 15°C
Groupes étudiés	Flore Insectes Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères	Flore Insectes Amphibiens Reptiles Oiseaux Mammifères	Flore Reptiles Oiseaux Mammifères	Oiseaux Mammifères

Les investigations de terrain ont été réalisées en 2019 les 16 mai, 29 mai et 21 octobre. Une visite d'actualisation a été effectuée le 12 novembre 2020. C'est lors de ces visites que les inventaires faune – flore ont été réalisés.

Ces visites, notamment celles de printemps, permettent de caractériser les habitats du site, d'en approcher son peuplement faunistique et de réaliser un diagnostic suffisamment robuste pour dégager la sensibilité du site.

2.1. LA FLORE ET LES HABITATS

La description de la couverture végétale d'un site comprend deux parties :

- L'étude des groupements végétaux (phytosociologie). Cette étude détermine la nature des groupements végétaux (appelés également « habitats ») du site. Indispensable pour comprendre la structure et les mécanismes de l'évolution des écosystèmes, elle permet également de déterminer la qualité des habitats¹ présents, et d'en prévoir la sensibilité vis à vis d'un aménagement.
- L'étude des espèces végétales sauvages (floristique), avec en particulier la recherche des stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non.

Sur le terrain, les deux parties se font simultanément. D'une manière générale, la méthode principale consiste d'abord en une détermination sommaire des grandes séries de végétation et une analyse des stades de développement.

Ensuite, pour chaque faciès, sur une surface homogène et réduite qui sert de témoin, il s'agit de déterminer l'ensemble des espèces présentes, avec un coefficient d'abondance-dominance (méthode des relevés phytosociologiques).

¹ Rappelons que l'union européenne a établi, sur la base des groupements végétaux classés par les spécialistes scientifiques, une liste des habitats européens.

On dégage alors de chaque relevé un groupe écologique significatif, lié aux espèces bio-indicatrices qu'il contient. On arrive ainsi à la définition d'associations végétales, dont la classification est aujourd'hui reconnue et détermine la valeur patrimoniale des habitats.

Par ailleurs, lorsqu'une espèce sensible est rencontrée, une recherche orientée vise à acquérir une connaissance la plus possible de sa distribution.

Le cas particulier des zones humides

Selon l'arrêté du 24 juin 2008, « l'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées « habitats ».

Sur la base de la définition des associations végétales, il est possible de les rattacher à la typologie française Corine Biotopes et à la typologie européenne du manuel EUR15 pour les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE.

Il est alors possible de déterminer si cette formation correspond à un ou des habitats caractéristiques des zones humides parmi ceux mentionnés en annexe 2 de l'arrêté.

Lorsqu'il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données relatives aux habitats, l'utilisation du critère floristique s'avère nécessaire.

L'analyse du relevé floristique permet de dégager une liste des espèces végétales dominantes (pourcentage de recouvrement) toutes strates confondues. Si le recouvrement des espèces figurant dans la liste des espèces indicatrices de zones humides annexée à l'arrêté dépasse 50%, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

2.2. LA FAUNE

La fréquentation d'un secteur par une espèce donnée est notamment dépendante de la nature des sols et de la végétation en place. Elle est d'un déterminisme complexe et doit être étudiée en fonction de l'autoécologie² de chaque taxon.

Les espèces animales ont été repérées, soit par observation directe, soit par identification d'indices de présence. Les déterminations sont parfois étayées par les photographies prises lors des passages.

La présence de toutes les espèces repérées a été enregistrée.

L'identification de certaines espèces lors des missions de terrain, la présence d'indices et le repérage de différents types de milieux et des habitats spécifiques ont permis de reconstituer les peuplements du secteur. Pour les identifications de terrain la méthode varie en fonction du groupe recherché.

Les insectes sont identifiés au cours du déplacement, soit à vue pour les espèces au diagnostic aisé, soit par capture au filet des imagos - identification et relâche.

Une recherche des amphibiens a été effectuée par observation directe des pontes, des larves et des adultes et prospection au filet.

Pour les reptiles une prospection du site a été réalisée par une recherche à vue directe, en particulier au niveau des zones d'ensoleillement maximal, et une recherche d'indices (mues, cadavres).

Dans un premier temps, le recensement de l'avifaune est effectué en marchant. Les contacts sonores et/ou visuels identifiés sont reportés sur un support cartographique.

² Exigences écologiques d'une espèce vis-à-vis des facteurs ou descripteurs écologiques fondamentaux.

Une fois cet inventaire global dressé, des postes d'observations sont choisis en fonction des types de milieux homogènes. Les durées de guet varient de 15 à 20 minutes par station retenue. Quatre points d'écoute ont été réalisés (voir carte de la faune).

Les espèces identifiées, directement ou indirectement (traces, odeurs), appartenant aux autres classes zoologiques (mammifères) sont recensées. Pour les chiroptères, les gîtes arboricoles ont été recherchés.

3. LES HABITATS ET LA FLORE

3.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES HABITATS

La valeur patrimoniale des habitats, c'est-à-dire pour simplifier des formations végétales, se base sur quatre critères :

- ✓ Son statut de protection (directive européenne « Habitats »).
- ✓ Sa rareté.
- ✓ Son état de conservation sur le site.
- ✓ La présence d'une flore remarquable.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur :

Tableau 2 : Valeur patrimoniale des habitats

Très forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle européenne ou nationale- Surfaces restreintes au niveau européen ou national- Très bon état de conservation
Forte	<ul style="list-style-type: none">- Habitat d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Habitats »)- Flore protégée à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces restreintes au niveau régional ou départemental- Bon état de conservation
Moyenne	<ul style="list-style-type: none">- Flore rare à l'échelle régionale ou départementale- Surfaces assez importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Faible	<ul style="list-style-type: none">- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation plus ou moins dégradé
Nulle ou très faible	<ul style="list-style-type: none">- Habitat artificiel ne présentant aucun aspect naturel- Flore commune- Surfaces importantes au niveau régional ou départemental- Etat de conservation très dégradé

3.2. LES HABITATS ET LA FLORE DU SECTEUR D'ETUDE

Le plan d'eau s'inscrit dans un environnement agricole où les cultures intensives alternent avec les prairies artificielles, pâturées ou non.

La présence de haies et de bosquets rappelle que le maillage bocager est encore bien représenté, même si par endroits il se montre dégradé.



Le plan d'eau découvert depuis la digue.

Le site du plan d'eau est entouré de prairies artificielles (Prairies sèches améliorées ; code corine : 81.1) et plus en retrait, de terres cultivées. Ces habitats présentent une faible valeur patrimoniale.

Le plan d'eau présente des berges peu hautes mais abruptes. La végétation aquatique et hélophytique est pour cette raison peu développée. Sur ces bords, il accueille des fourrés de Saules roux et des Aulnes glutineux qui forment une ripisylve discontinue (Aulnaies marécageuses/Saussaies marécageuses ; code corine : 44.91/44.92).

Cette ripisylve présente une valeur patrimoniale moyenne. Elle constitue une zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Très localement, en rive gauche surtout, quelques zones limitées montrent les conditions humides et sont couvertes par la prairie humide dominée par les graminées et quelques Joncs (Prairies humides atlantiques et subatlantiques ; code corine : 37.21).

Cette prairie humide présente une faible valeur patrimoniale en raison de sa taille limitée et de son entretien. Elle constitue une zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Les prairies et les zones enherbées bordant le plan d'eau font l'objet pour la plupart d'un entretien régulier (fauche). Seules quelques zones moins entretenues montrent une tendance à l'évolution vers la friche avec l'apparition d'espèce rurales, c'est-à-dire caractéristiques des terrains vagues et des décombres (Prairies sèches améliorées/Friches ; code corine : 81.1/87.1). Cet habitat présente une faible valeur patrimoniale.

On note localement la présence quelques linéaires de haie arbustive (Bordures de haies/Broussailles forestières décidues ; code corine : 84.2/31.8D) et d'une haie arborescente (Bordures de haies/Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes ; code corine : 84.2/41.22) en rive droite. Ces habitats possèdent une faible valeur patrimoniale. C'est aussi le cas pour le Roncier développé au niveau du déversoir du plan d'eau (Ronciers ; code corine : 31.83).

En amont, la queue du plan d'eau montre le développement d'une aulnaie inondée (Prairies humides atlantiques et subatlantiques ; code corine : 44.91), joutée par une petite peupleraie (Plantations de Peupliers ; code corine : 83.321) dont le sous-bois s'avère assez intéressant.





Un petit boisement mésophile dominé par le Chêne pédonculé, accompagné par le Frêne commun (Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes ; code corine : 41.22), se trouve dans le prolongement nord-ouest de l'aulnaie. Il présente une faible valeur patrimoniale.







En aval du plan d'eau, une petite aulnaie est également présente, mais se montre dégradée. On note également au niveau du déversoir la présence d'un roncier, habitat de faible valeur patrimoniale.

L'aulnaie inondée présente une forte valeur patrimoniale. L'aulnaie aval montre une valeur moindre qui reste moyenne ; c'est également le cas de la peupleraie.

Ces boisements constituent une zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Tableau 3 : Les habitats du secteur d'étude

Les habitats	Vues	Description
<p>Plan d'eau</p> <p>Code Corine : 22.11</p>		<p>Type : Plan d'eau d'irrigation</p> <p>Espèces indicatrices :</p> <p>Pas de végétation aquatique</p> <p>Zone humide : Oui ✓</p> <p>Enjeu local de conservation : Faible</p>
<p>Ripisylve</p> <p>Code Corine : 44.91/44.92</p>		<p>Type : Fourrés de Saule roux développés sur les bords du plan d'eau, piquetés ou non d'Aulne glutineux</p> <p>Espèces indicatrices :</p> <p>Saule roux, Aulne glutineux, Jonc épars, Jonc glauque, Iris des marais</p> <p>Zone humide : Oui ✓</p> <p>Enjeu local de conservation : Moyenne</p>
<p>Prairie artificielle</p> <p>Code Corine : 81.1</p>		<p>Type : Prairie artificielle et végétation herbeuse entourant le plan d'eau et fauchée régulièrement</p> <p>Espèces indicatrices :</p> <p>Fromental, Ray-grass, Pâturin des près, Agrostide capillaire, Flouve odorante, Houlque laineuse, Trèfles, Plantain lancéolé,</p> <p>Zone humide : Non ✓</p> <p>Enjeu local de conservation : Faible</p>
<p>Prairie humide</p> <p>Code Corine : 37.21</p>		<p>Type : Petites zones de prairie humides sur les bords du plan d'eau et en aval, fauchées régulièrement</p> <p>Espèces indicatrices :</p> <p>Vulpin des près, Houlque laineuse, Jonc épars, Jonc glauque, Lychnis fleur de coucou, Menthe pouillot</p> <p>Zone humide : Oui ✓</p> <p>Enjeu local de conservation : Faible</p>

Les habitats	Vues	Description
Prairie artificielle évoluant vers la friche Code Corine : 81.1/87.1		Type : Prairie non entretenue évoluant vers la friche Espèces indicatrices : Ray-grass, Fromental, Fétuque rouge, Pâturin annuel, Chiendent rampant, Pissenlit, Angélique des bois, fougère aigle, Cirses Zone humide : Non ✓ Enjeu local de conservation : Faible
Roncier Code Corine : 31.83		Type : Roncier développé au niveau du déversoir du plan d'eau Espèces indicatrices : Ronce Zone humide : Non ✓ Enjeu local de conservation : Faible
Aulnaie inondée Code Corine : 44.91		Type : Boisement d'Aulne glutineux inondé en amont du plan d'eau, plus sec en aval Espèces indicatrices : Aulne glutineux, Saule roux, Iris des marais, Laiches Zone humide : Non <i>wi</i> Enjeu local de conservation : Fort en amont, moyen en aval
Peupleraie Code Corine : 83.321 <i>1</i> <i>0</i>		Type : Peupleraie plantée en amont du plan d'eau et en partie inondée Espèces indicatrices : Peuplier commun, Saule roux, Aulne glutineux, Iris des marais Zone humide : <i>Oui</i> Enjeu local de conservation : Moyen
Haie arbustive Code Corine : 84.2/31.8D		Type : Haies arbustives plus ou moins développées Espèces indicatrices : Chêne pédonculé, Frêne commun, Orme champêtre Prunellier, Aubépine, Ronce Zone humide : <i>Oui ? Pourquoi ?</i> Enjeu local de conservation : Faible
Boisement mésophile Code Corine : 41.22		Type : Boisement mésophile dominé par le Chêne pédonculé, assimilé à la chênaie frênaie. Espèces indicatrices : Chêne pédonculé, Frêne commun, Orme champêtre Prunellier, Aubépine, Ronce Zone humide : Non Enjeu local de conservation : Faible


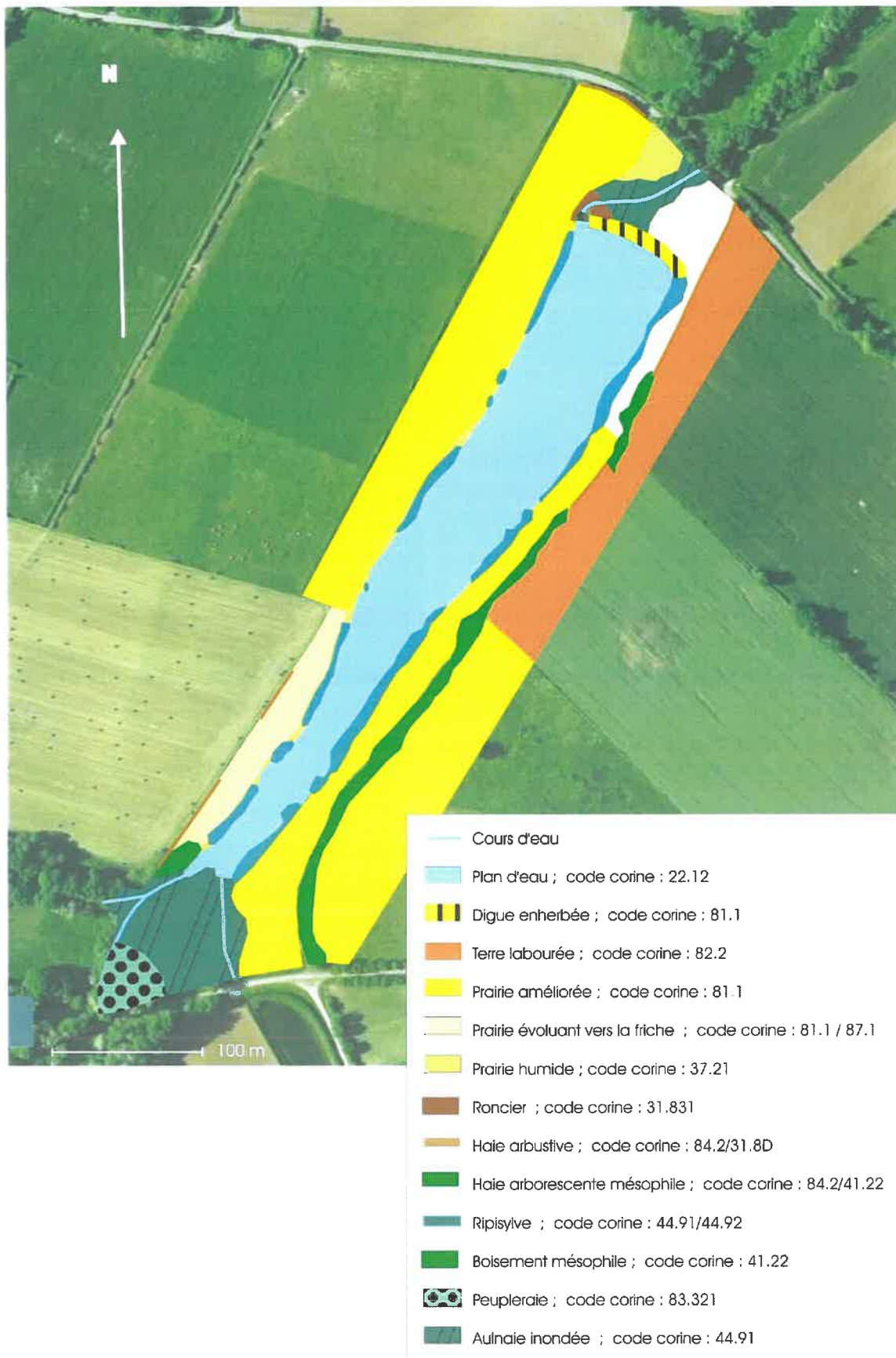
Les habitats	Vues	Description
<p>Haie arborescente mésophile</p> <p>Code Corine : 84.2/41.22</p>		<p>Type : Haie arborescente à strate arbustive dominée par le chêne pédonculé en rive droite du plan d'eau</p> <p>Espèces indicatrices : Chêne pédonculé, Frêne commun, Charme commun, Fougère aigle, Chèvrefeuille des bois, Lierre.</p> <p>Zone humide : Non</p> <p>Enjeu local de conservation : Faible</p>

Figure 3 : Carte des habitats



4. LA FAUNE

4.1. APPROCHE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DES ESPECES ANIMALES

La valeur patrimoniale des espèces se base sur le statut de protection de l'espèce (protection réglementaire, directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ») et sur le statut de conservation.

Ce dernier est déterminé sur les critères de la diversité spécifique et du degré de menace pesant sur l'espèce.

On utilise en particulier les Listes Rouges existantes, notamment celles de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), mais également celles des associations naturalistes régionales.

On peut ainsi déterminer cinq niveaux de valeur que l'on illustrera par code de couleur :

Tableau 4 : Valeur patrimoniale des espèces

Espèce menacée ³ ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ⁴ ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce assez commune et protégée / espèce assez rare (quasi menacée) non protégée / annexe 4 de la directive « Habitats »	Moyenne
Espèce commune et protégée ou espèces sans statut mais présentant un enjeu local.	Faible
Espèce commune, non protégée.	Très faible

Le niveau peut cependant être abaissé (pour les enjeux « très fort » à « moyen ») dans le cas où le statut de l'espèce au niveau local est considéré comme assez commun à commun.

4.2. RESULTATS DES INVESTIGATIONS

4.2.1. Les insectes

Le groupe des papillons diurnes (rhopalocères) constitue un bon indicateur pour la qualité de certains milieux. Le secteur s'avère assez pauvre en rhopalocères les prairies artificielles qui présentent une certaine pauvreté en plantes à fleurs (hors graminées).

La zone d'étude abrite un cortège de 12 rhopalocères communs liés aux milieux ouverts et aux lisières.

³ Espèce « en danger selon la cotation de l'UICN ».

⁴ Espèce à aire de répartition limitée (taxons endémiques) ou dont les populations possèdent de faibles effectifs ou sont « vulnérables » selon la cotation de l'UICN.



Argus bleu.



Myrtil.



Demi-deuil.



Tircis.

Les orthoptères – ce groupe comprend les sauterelles, les grillons et les criquets – contactés appartiennent à un cortège de 10 espèces communes, surtout lié aux prairies et aux lisières.



Criquet mélodieux.



Criquet noir-ébène.



Criquet des Bromes.



Grande Sauterelle.

Les odonates (libellules et demoiselles) contactés l'ont été au niveau des fossés et des plans d'eau de la zone remaniée. Le tableau ci-après récapitule les 6 espèces communes rencontrées.



Agrion jovencelle.



Agrion élégant.



Petite Nymphe au corps de feu.



Libellule déprimée.

Un Chêne en limite nord de la parcelle n°25, dans la haie arborescente mésophile, montre des traces de présence de Grand Capricorne. Ce coléoptère des Chênes sénescents est protégé en France et inscrit aux annexes 2 et 4 de la directive « habitats » ; il est cependant commun dans la région et à ce titre possède une valeur patrimoniale moyenne.

Tableau 5 : Liste des insectes

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		POITOU-CHARENTES	
		DHFF	BERNE	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Lépidoptères								
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		POITOU-CHARENTES	
		DHFF	BERNE	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Odonates								
Agrion jouvencelle	<i>Coenagion puella</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Petite Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-
Coléoptères								
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	An 2 et 4	An 2	NT	Art 2	-	-	-
Orthoptères								
Conocéphale bigarré	<i>Ruspolia fuscus</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	LC	-	4	-	-
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeseliana</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Méconème tambourinaire	<i>Meconema thalassinum</i>	-	-	LC	-	4	LC	-
Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	-	LC	-	4	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non évaluée ».

« 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes » ; « 2 : espèces fortement menacées d'extinction » ; « 3 : espèces menacées à surveiller » ; « 4 : espèces non menacées dans l'état actuel des connaissances ».

DHFF : Directive Habitats Faune Flore

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale

LR E : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou éteintes, priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction, priorité 3 : espèces menacées, à surveiller, priorité 4 : espèces non menacées

LRR : Listes Rouges Régionales (Rhopalocères – odonates – orthoptères)

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les données ci-dessus sont issues du site de l'INPN et de la Liste Rouge Nationale.

4.2.2. Les poissons

Le peuplement piscicole du plan d'eau n'est pas précisément connu. Il est composé d'espèces de deuxième catégorie, c'est-à-dire à cyprinidés dominants. La Carpe a été observée en période de fraie.

Diverses informations⁵ sont disponibles sur le ruisseau de Saint Germier lorsqu'il devient le ruisseau de la Chaussée en entrant dans le département de la Vienne, c'est-à-dire à environ 800 m aval :

- Le ruisseau le Saint Germier est classé en première catégorie jusqu'à la Vonne.
- Il possède une petite population de Truite fario. On note la présence du Chabot, de la Lamproie de Planer, de la Vandoise, du Vairon, du Goujon et du Brochet. Des espèces liées à aux milieux lentiques comme l'Ablette, le Chevesne, le Gardon, le Rotemgla, la Perche soleil traduisent l'impact des plans d'eau nombreux sur le cours d'eau.
- Le ruisseau fait l'objet d'un alevinage en Truite arc-en-ciel par la Gaule Meluzaine.

4.2.3. Les amphibiens

Deux espèces d'amphibiens ont été contactées au niveau du plan d'eau et de l'aulnaie inondée en amont : la Grenouille verte et la Grenouille agile.

Tableau 6 : Liste des amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		POITOU-CHARENTES	
		DHFF	Berne	LR E	PN	LR N	LR R	ZNIEFF
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Ann 4	Ann 2	LC	Art 2	LC	LC	-
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	An 5	An 3	-	Art 5	NT	DD	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ;
« LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non évaluée ».
DHFF : Directive Habitats Faune Flore
Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)
PN : Protection Nationale
LRE : Liste Rouge Européenne
LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France
LRR : Liste Rouge Régionale
ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La Grenouille agile est protégée en France et inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Cette espèce ne présente cependant pas d'enjeu important de conservation. Elle est en effet commune en France (en dehors du Nord et de la région méditerranéenne), en Pays de Loire et Loire atlantique. La Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et la Liste Rouge Régionale la considèrent comme « préoccupation mineure ».

La Grenouille verte, bien qu'elle fasse l'objet d'une protection nationale (article 5), est très commune et ne présente pas d'enjeu de conservation significatif. Elle est considérée comme « quasi menacée » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN et « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge Régionale.

⁵ Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud : Etude préalable au contrat territorial milieux aquatiques de la Vonne, du Palais et de la Rune. SERAMA. Mai 2019.

La Grenouille agile.



La Grenouille verte.

4.2.4. Les reptiles

Un seul reptile a été contacté lors des investigations.

Le Lézard des murailles est présent de manière diffuse. C'est le reptile le plus commun en France et en Poitou-Charentes, il est protégé en France et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France de l'UICN.

Tableau 7 : Liste des reptiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		POITOU-CHARENTES	
		DHFF	BERNE	LR E	PN	LR N	LRR	ZNIEFF
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An 4	An 2	LC	Art 2	LC	LC	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non Evaluée ».
 DHFF : Directive Habitats Faune Flore
 Berne : Convention de Berne (1979) (An. II: Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)
 PN : Protection Nationale
 LRE : Liste Rouge Européenne
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France
 ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Lézard des murailles

4.2.5. Les oiseaux

24 espèces d'oiseaux ont été contactées lors des investigations de terrain.

Les oiseaux d'eau sont assez peu nombreux : la Poule d'eau et le Canard colvert sont nicheurs, le Héron cendré et le Grand Cormoran viennent se nourrir.



Canards colvert sur le plan d'eau.

La plupart des autres espèces est liée aux arbres et aux fourrés.

Tableau 8 : Liste des oiseaux

Nom vernaculaire	Nom scientifique	EUROPE			FRANCE		POITOU-CHARENTES		Statut dans l'aire d'étude
		DO	BERNE	LR E	PN	LRN	LRR	ZNIEFF	
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	An 3	LC	Art 3	NT	LC	-	Nicheuse
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	An 3	LC	Ch	LC	LC	-	Nicheur
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	An 2	LC	Art 3	VU	NT	-	Nicheur
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheuse
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	VU	-	Alimentation
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	-	An 3	LC	Ch	LC	LC	-	Nicheuse
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	LC	-	Alimentation
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	An 1	An 2	VU	Art 3	VU	NT	-	Alimentation
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	An 3	LC	Ch	LC	LC	-	Nicheur
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheuse
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheuse
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Alimentation
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	-	-	LC	Ch	LC	LC	-	Nicheur
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	An 3	LC	Art 3	Ch	NT	-	Nicheuse
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	An 2	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur
Tourterelle de bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	An 2/3	VU	Ch	VU	VU	-	Nicheuse
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	An 3	LC	Art 3	LC	LC	-	Nicheur

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non évaluée »

DO : Directive Oiseaux

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale (arrêté du 29 octobre 2009) – ch : chassable

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs »

LRR : Liste Rouge des espèces menacées en Poitou-Charentes « LRR : Liste Rouge Nicheurs »

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Trois taxons présentent un intérêt patrimonial :

Le Chardonneret élégant a été contacté nicheur (un couple) dans la haie arborescente mésophile surplombant en rive droite le plan d'eau. Ce taxon protégé, est commun en France et en Poitou-Charentes ; cependant, à l'instar des autres oiseaux granivores, son effectif est en déclin (source STOC), ce qui fait que l'UICN le considère comme « vulnérable » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France et fait que l'on doit le considérer comme patrimonial. Il est commun dans la région, mais également en déclin. Il présente une valeur patrimoniale moyenne.

La Tourterelle des bois a été contactée (un couple), nichant en lisière de l'aulnaie en aval du plan d'eau. Cet oiseau chassable est commun en France et en Poitou-Charentes ; son effectif est en déclin (source STOC), ce qui fait que l'UICN le considère comme « vulnérable » dans la Liste Rouge des espèces menacées en France et dans la Liste Rouge Régionale. Il possède une valeur patrimoniale moyenne.

Le Martin pêcheur a été contacté en vol au niveau du plan d'eau. Il utilise manifestement le plan d'eau (entre autres) comme terrain de pêche. En France, l'espèce est peu commune ; elle est considérée comme « vulnérable » sur la Liste Rouge Nationale. La tendance évolutive est stable, malgré des fluctuations d'effectifs très importantes d'une année sur l'autre. En Poitou-Charentes, l'espèce est encore assez bien représentée.

Nota : quatrième espèce fait l'objet d'une prise en compte par la Liste Rouge Régionale puisqu'il est noté « vulnérable » ; il s'agit du Grand cormoran. Ce taxon commun en France est en effet un nicheur peu commun en Poitou Charentes ; c'est en revanche un hivernant très répandu.



Le chardonneret élégant.



La Tourterelle des bois.



Le Martin-pêcheur.

4.2.6. Les mammifères

Les mammifères sont assez peu représentés sur le site.

Des traces de Chevreuil, de Sanglier et de Renard ont été observées.

Le Ragondin fréquente le plan d'eau.

Pour les chiroptères, les éventuels gîtes⁶ ont été recherchés dans les boisements de l'emprise ; aucun gîte occupé n'a été mis en évidence. La taille des arbres s'avère en effet la plupart du temps trop limitée pour offrir un gîte aux chiroptères ; seuls quelques arbres suffisamment âgés composant notamment la haie arborescente mésophile en rive droite peuvent potentiellement être favorables.

Même si aucun gîte occupé n'a été, il faut prendre en compte cette potentialité. Cependant, jusqu'à preuve du contraire, le secteur semble uniquement fréquenté pour la chasse et le transit.

Tableau 9 : Liste des mammifères

Nom commun	Nom scientifique	Statut national			Statut régional			Statut local
		UICN	LC	C	LC	C	LC	
Blaireau	<i>Meles meles</i>	-	An 3	LC	C	LC	LC	-
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	LC	-	LC	LC	-

⁶ Une attention particulière a été portée avec une recherche des arbres favorables à l'établissement de colonies de chauves-souris (vieux arbres, arbres creux, décollements d'écorce, trous de pics, fissures).

Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	An 3	LC	C	LC	LC	-
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	C	NA	NA	-
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	LC	C	LC	LC	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	LC	C	LC	LC	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	LC	-	NT	NT	-

« CR : En Danger Critique d'Extinction » ; « EN : En Danger » ; « VU : Vulnérable » ; « NT : Quasi menacée » ; « LC : Préoccupation mineure » ; « DD : Données insuffisantes » ; « NA : Non applicable » ; « NE : Non évaluée »

DO : Directive Oiseaux

Berne : Convention de Berne (1979) (An. II : Espèces strictement protégées, An. III : Espèces de faune protégées)

PN : Protection Nationale (arrêté du 23 avril 2007) – ch : chassable

LRE : Liste Rouge Européenne

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France « LR N : Liste Rouge Nicheurs »

LRR : Liste Rouge des espèces menacées en Poitou-Charentes « LRR : Liste Rouge Nicheurs »

ZNIEFF : Espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Figure 4 : Carte de la faune et des habitats d'espèces



5. CONCLUSION

5.1. ZONES HUMIDES

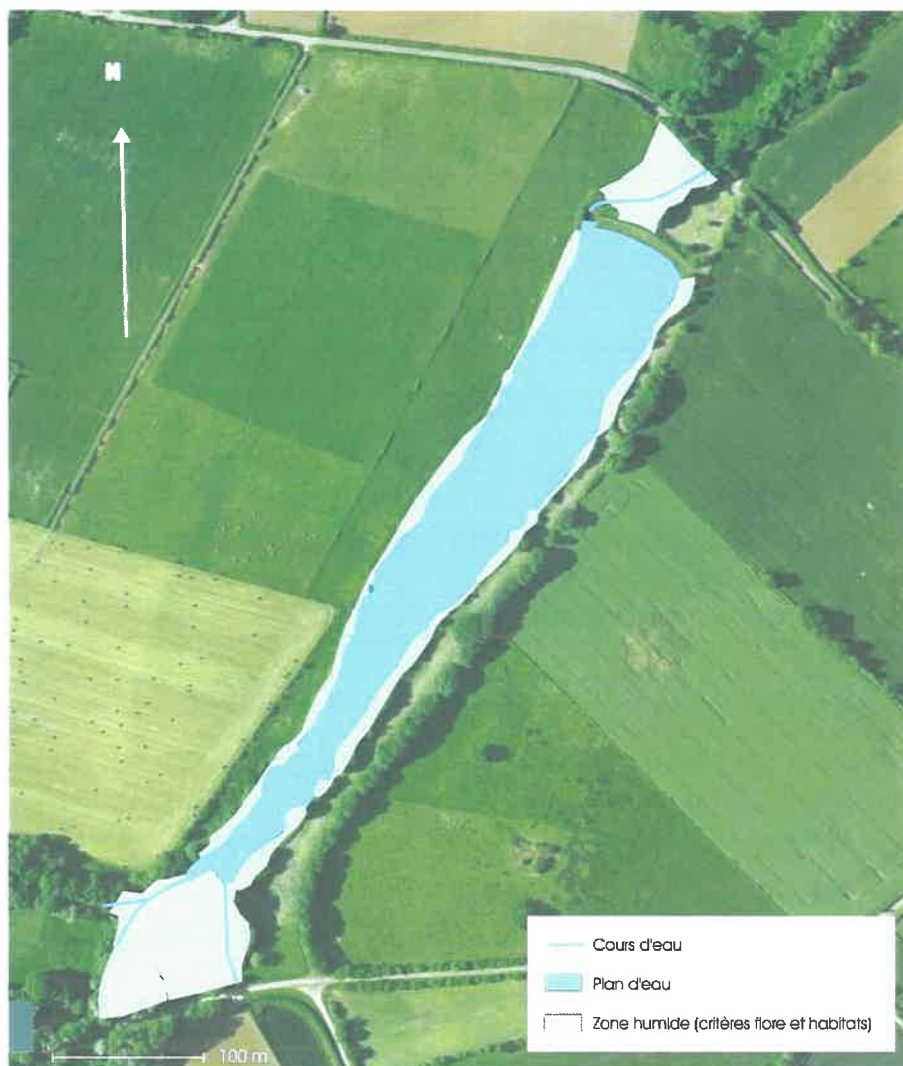
Les zones humides sont relativement peu développées sur le site. Elles sont de deux ordres :

- La prairie humide qui couvre une petite zone essentiellement en bordure du plan d'eau,
- Des boisements humides formés par la ripisylve en bordure de plan d'eau, par l'aulnaie inondée se trouvant en aval et surtout en amont du plan d'eau (queue d'étang) ; cette dernière est joutée par une peupleraie humide.

Ces zones présentent des fonctionnalités différentes :

- La prairie humide montre des fonctionnalités hydraulique, géochimique et écologique faibles,
- L'aulnaie aval et la peupleraie possèdent des fonctionnalités hydraulique, géochimique et écologique moyennes,
- L'aulnaie inondée amont présente des fonctionnalités hydraulique, géochimique et écologique fortes.

Figure 5 : Carte des zones humides (critère flore habitats)



5.2. ASPECT FONCTIONNEL

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Poitou-Charentes (SRCE) relève les éléments suivants :

- Le ruisseau de *Saint-Germier* constitue un réservoir de biodiversité cours d'eau ;
- Le plan d'eau est référencé comme un obstacle à l'écoulement ;
- Le plan et sa vallée s'inscrivent dans un corridor écologique diffus et font partie d'un réservoir de biodiversité systèmes bocagers ;
- L'Autoroute A10, situé à 800 m, constitue un élément fragmentant.

L'opération de déconnexion du plan d'eau permettra de recréer la continuité du cours d'eau et favorisera, à son échelle, dans le cours d'eau aval, un retour des conditions plus propices aux peuplements piscicoles de 1^{ère} catégorie.

5.3. CONCLUSION

Le plan d'eau et ses bords présentent un intérêt globalement limité.

La plupart des habitats possèdent un intérêt écologique faible.

Deux habitats présentent une valeur écologique forte :

- La haie arborescente mésophile en rive droite qui abrite notamment la nidification du Chardonneret élégant et du Grand Capricorne. Elle ne sera pas concernée par l'aménagement.
- L'aulnaie inondée amont qui constitue une zone humide favorable notamment aux amphibiens.


La réalisation de l'aménagement entrainera la coupe de 300 m² de boisement mésophile, de faible intérêt écologique, et 600 m² de d'aulnaie inondée, d'intérêt écologique fort.

Pour éviter tout impact sur les oiseaux lié à la coupe d'arbres et le débroussaillage, à savoir la destruction de couvées, et sur les amphibiens (risque de destruction de Grenouille agile) une mesure de phasage permettra d'assurer leur protection.

Le tableau ci-dessous présente la période que les travaux de coupe et de débroussaillage devront éviter (en rouge), à savoir la période de reproduction des oiseaux et la phase terrestre des amphibiens, celle où ils peuvent être réalisés sans problème (en vert).

Tableau 10 : Phasage de la coupe des arbres et débroussaillage

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

 Période propice
Période critique

Une mesure d'évitement de l'aulnaie inondée permettrait de rendre l'impact négatif du projet très faible.

Au regard de l'amélioration des fonctionnalités écologiques qu'apportera cette opération, son bilan écologique global sera positif.